Action de formation et d'information

Législation funéraire : les reprises de sépultures et la gestion du foncier dans le cimetière communal

Direction Emplois et Carrières
Service Accompagnement
des Pratiques Professionnelles
Références : CP/AD
Tél. : 02 96 58 59 73 / 02 96 58 59 73
formation@cdg22.fr

FORM_FICHECOM_202203
Contenu mis à jour le 16/04/2025

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux
Modalités : Formation en présentiel
Public : Agents en charge des affaires générales, des cimetières, secrétaires généraux de mairie, policiers municipaux
Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 - PLERIN
Date : 2 octobre 2025
Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 1 journée (7 heures)

Tarif : 176 € par jour
Déjeuner compris

Objectifs

- **Maîtriser le cadre juridique relatif à la bonne gestion d'un cimetière,**
- **Elaborer une vraie démarche de gestion du foncier,**
- **Définir les besoins d'emplacements traditionnels et de site cinéraire,**
- **Identifier les contentieux possibles et sécuriser les pratiques de sa collectivité.**

Prérequis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Moyens et méthodes pédagogiques

- Séquence en salle de formation équipée
- Apports théoriques et méthodologiques
- Cas pratiques
- Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- 15 participants

Profil de l'intervenant

- Formatrice spécialiste de la législation funéraire

Modalités d'évaluation des acquis

- Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- Auto-évaluation à l'issue

Suivi et évaluation de la formation

- Feuilles d'émargement
- Questionnaire de satisfaction
- Tour de table

Validation de la formation

- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation

PROGRAMME

Apport méthodologique :
- Etat des lieux : sépultures existantes, emplacements disponibles (non attribués et non affectés), ossuaire,
- Inventaire des actes de concessions existants : registres, archives.

Statut juridique des sépultures attribuées et/ou acceptées :
- Terrain commun,
- Terrain concédé.

Procédures à mettre en place :
- Reprise de terrain commun,
- Reprise de concession échue,
- Reprise de concession en état d'abandon.

Les contraintes :
- Moyens humains et financiers,
- Aspect chronophage,
- Contrôle.

Construction d'un planning prévisionnel de reprises de sépultures :
- Identifier le nombre de reprises chaque année,
- Régie ou entreprise extérieure.

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.
Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.
N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr
Service Formation
02 96 58 59 73 / formation@cdg22